



CAPA et FPMA de la phase intra du mouvement 2014

Déclaration des élu-e-s du SNES-FSU

Nos CAPA et FPMA sont réunies alors que le gouvernement a annoncé un plan d'austérité prévoyant une régression sociale sans précédent avec la baisse de 50 milliards de dépenses publiques et sociales. Ce plan est massivement rejeté par les personnels qui le ressentent comme une véritable agression, facteur de désillusion. La poursuite, jusqu'en 2017, du gel du point d'indice fait partie de ces mesures de régression qui vont aggraver la perte du pouvoir d'achat des fonctionnaires, unanimement reconnue, et accroître le déficit d'attractivité des métiers de l'éducation.

La préparation de la rentrée 2015 sera marquée par des difficultés persistantes. Malgré les efforts budgétaires accomplis en termes de recrutements, et pour lesquels nous avons bataillé durant de longues années, de trop nombreux indicateurs restent au rouge. Les recrutements ne font pas le plein. Conséquence : dotations aux établissements encore insuffisantes ne permettant pas de réduire significativement le nombre d'élèves par classe, conditions de travail aggravées particulièrement pour les TZR et les collègues dont le service est à cheval sur plusieurs établissements (nombreux dans notre académie). Sans un plan de revalorisation de nos professions qui les rendent plus attractives, sans un plan de pré-recrutement ambitieux permettant de reconstituer des viviers de candidats nécessaires, on ne pourra pas pourvoir correctement les besoins du second degré à moyen terme. Il faut donc sortir radicalement de la situation héritée des politiques éducatives précédentes et s'atteler à trouver les voies pour y parvenir.

Or, le Ministère compte utiliser les stagiaires, lauréats des concours exceptionnels de la session 2014, comme moyens d'enseignement. A l'inverse des stagiaires recrutés au titre des concours rénovés qui auront droit à une décharge de service équivalente à un mi-temps et à une formation professionnelle, ceux-ci seront affectés à temps plein et aucune formation n'est prévue pour eux. C'est d'autant plus inacceptable que cela a des conséquences sur le mouvement intra, alors qu'il est possible d'affecter les stagiaires sur des supports provisoires comprenant une décharge de service, et que le ministère ne prend pas suffisamment la mesure de la crise de recrutement : un choix désastreux pour tous les personnels, stagiaires et titulaires, pour le sens de nos métiers et pour le bon fonctionnement du Service public d'Education

Pour le SNES-FSU, la revalorisation du métier d'enseignant doit être un point essentiel de la politique de tout gouvernement. Elle doit passer par une amélioration des conditions de travail et d'emploi. La diminution du nombre d'élèves par classe en est un des éléments.

La revalorisation du métier ne saurait exister sans une réelle revalorisation salariale, qui doit s'articuler autour de deux axes : l'agrégation revalorisée comme corps de référence pour tous les enseignants du second degré et la carrière à un rythme unique, parcourue en 20 ans et intégrant les indices de l'actuelle hors classe dans la classe normale. Ces mesures ne dispensent pas du rattrapage des pertes de pouvoir d'achat subies : il est indispensable de mettre un terme au gel de la valeur du point d'indice.

Il est par ailleurs indispensable de sortir des conceptions managériales de nos métiers afin d'en accroître l'attractivité.

Le SNES-FSU est très attaché au « dialogue social » sous toutes ses formes, mais aussi et d'abord en respectant ses formes statutaires, légales et réglementaires : le paritarisme.

Les mutations et les premières affectations sont, pour les personnels, un moment important qui a des conséquences fortes sur les conditions de vie professionnelles et personnelles des agents concernés. Ils sont très attachés à ce que soient strictement respectés leurs droits, la transparence des décisions, l'égalité de traitement et l'équité.

Les barèmes fondent l'équité et la transparence du mouvement en tant qu'opération de gestion, et s'ils sont bien évidemment non réglementaires et « indicatifs », pour autant ils constituent la règle que l'administration applique à tous par note de service : nul ne peut y déroger sous peine de rompre l'égalité de traitement entre fonctionnaires dans la même opération de gestion.

Nous sommes attachés à la prise en compte de la diversité et de la réalité des situations individuelles, familiales et professionnelles au travers d'un équilibre des 4 grands blocs composant le barème : la partie commune, les situations administratives, les situations familiales, les choix individuels.

Nous promovons l'idée de mobilité choisie et volontaire, dans l'équité de traitement et la transparence des opérations, selon des critères lisibles et quantifiables, donc vérifiables.

La structure du mouvement en 2 temps depuis 1999 réduit la mobilité générale des personnels et accroît les disparités entre les académies. Nous revendiquons la reconstruction d'un mouvement national unifié permettant les mutations de poste à poste sur l'ensemble du territoire national.

Concernant la phase intra du mouvement pour laquelle nous sommes réunis aujourd'hui, nous constatons avec satisfaction que les documents préparatoires, papier et informatiques, exploitables, ont été fournis par le rectorat dans les temps pour permettre aux élu-e-s d'accomplir leur travail.

Nous avons obtenu les réponses aux nombreuses questions posées par fiches navettes ainsi que des modifications qui en sont la conséquence : que les services soient remerciés de la rapidité avec laquelle cela a été fait.

Une nouvelle fois, nous actons positivement la non divulgation du projet par le rectorat. Nous avons alerté l'administration sur le surcroît de stress provoqué chez les candidats par cette divulgation. Nous déplorons que, contrairement à ce qui avait été solennellement demandé par Mme la Secrétaire Générale Adjointe lors du GT vœux et barèmes, certaines organisations syndicales se soient permis de communiquer à des collègues le projet les concernant. Quelle que soit la source de cette information, elle est tout autant génératrice de stress et de suspicion et nous déplorons ces agissements.

Nous tenons à faire quelques remarques sur l'intra 2014 :

- Les vœux sur des postes spécifiques académiques sont assortis d'un barème, ce qui est une aberration puisque ces postes sont attribués hors barème, sur proposition des corps d'inspection suite à une candidature spécifique. Nous avons constaté que ce barème est celui pris en compte pour l'extension, y compris pour les candidats qui n'ont que des vœux bonifiés au titre du rapprochement de conjoints au mouvement intra.
- Concernant les RC, nous sommes satisfaits de voir que, suite à nos interventions lors du mouvement 2013, les bonifications pour enfants sont désormais prises en compte dans le barème d'extension.
- Concernant la bonification médicale de 1000 points, nous avons constaté dans les documents qu'elle était décomposée en 100 points pour la BOE et 900 points d'appui médical. En réalité, il s'agit d'une seule et même bonification d'appui médical de 1000 points, qui exclut celle de 100 points sur le vœu concerné.
- Lors de l'audience que le SNES-FSU a obtenue sur les TZR, il nous avait été annoncé que le rectorat souhaitait reconstituer le vivier de TZR. Cet objectif semble avoir connu des fortunes diverses en fonction des disciplines.
- Concernant la possibilité pour un candidat de saisir un vœu large incluant son affectation actuelle, nous avons déjà démontré à plusieurs reprises que cela posait problème. Nous nous étonnons de constater qu'un candidat dans cette situation n'apparaisse pas à la pile de son établissement, ce dernier ne pouvant être exclu de la zone géographique demandée.
- Nous actons avec satisfaction que les PLP qui participaient au mouvement des certifiés alors qu'ils ne sont pas encore détachés dans le corps des certifiés aient été affectés sur des postes restés vacants à l'issue du mouvement des certifiés.

Le rectorat pourra-t-il fournir aux élu-e-s des personnels un « jaune » post-FPMA intégrant toutes les modifications actées aujourd'hui, comme cela est le cas à l'inter, où le ministère édite ce document pour les organisations syndicales ayant des élu-e-s ?

Enfin, nous renouvelons notre demande d'un second GT d'affectation des TZR fin août : en effet nous craignons de nombreuses modifications d'affectations pendant l'été, liées au risque d'un déficit de stagiaires par rapport au nombre escompté. Nous souhaiterions aussi la tenue d'un GT académique d'affectation des stagiaires.

En marge de la réunion d'aujourd'hui, en tant que personnels des établissements du second degré, nous tenons à apporter notre soutien aux personnels de vie scolaire, AED et CPE, qui sont confrontés au quotidien à une dégradation de leurs conditions de travail, due notamment aux suppressions de postes d'assistants d'éducation à la rentrée dernière.